



C'est « CLAIR » c'est NON !

Suite aux « états généraux de la sécurité à l'école » d'avril 2010, le ministre a décidé de lancer l'expérimentation CLAIR (*Collèges et Lycées pour l'Ambition, l'Innovation et la Réussite*) censé remédier aux difficultés rencontrées dans les établissements.

Les sections syndicales SNES, SNFOLC, CGT Educ'Action, SUD Education, SNETAA, SE-UNSA, SNEP, SGEN-CFDT de l'Académie de Créteil, constatent que 14 établissements de l'académie ont été désignés pour expérimenter le dispositif CLAIR par le ministère qui veut le généraliser dès la rentrée 2011.

Les personnels ont pris connaissance du contenu de ce dispositif et de la remise en cause fondamentale de leurs garanties statutaires. Ainsi on peut lire notamment dans le BO du 22 juillet 2010 :

*« Les postes des établissements CLAIR seront désormais profilés... les candidats seront recrutés sur **proposition du chef d'établissement, après entretien** »*

*« les personnels qui n'adhèrent pas au nouveau projet seront encouragés à **rechercher une autre affectation** plus conforme à leur souhait ».*

Les non titulaires ne seront pas épargnés : au lieu de les titulariser on officialise la précarité et la soumission au chef d'établissement.

Les personnels concernés ont exprimé leur détermination à ne pas participer à ce dispositif, à ne pas entrer dans son expérimentation, à défendre leur statut et leur liberté pédagogique. Certains établissements se sont adressés au Recteur ou à l'Inspecteur d'Académie par courrier pétition. Le collège Pasteur à Créteil a ainsi été retiré de ce dispositif.

Les sections syndicales SNES, SNFOLC, CGT Educ'Action, SUD Education, SNETAA, SE-UNSA, SNEP, SGEN-CFDT de l'académie de Créteil apportent tout leur soutien à ces personnels.

Elles s'opposent à la mise en place de ce dispositif qui renforce l'autonomie des établissements et vise à la destruction des statuts de tous les personnels, à la disparition des règles nationales en matière de programmes et d'horaires, à la fin du droit à mutation, ainsi qu'à la casse de l'éducation notamment prioritaire.

Elles demandent que :

- Les établissements dont les personnels expriment leur refus de cette expérimentation soient retirés de la liste des établissements CLAIR
- Aucun établissement, aucun personnel n'aient à subir quelque pression que ce soit
- L'expérimentation soit abandonnée

Elles demandent une entrevue au Recteur pour défendre ces demandes.

Elles appellent les personnels des établissements CLAIR à un

**RASSEMBLEMENT AU RECTORAT
MERCREDI 24 NOVEMBRE à 14H**

Elles appellent les collègues dans tous les établissements à reprendre ces revendications : nous sommes tous concernés !

Un préavis de grève est déposé.